

Informations officielles n° 433



Août - septembre 2018

Sommaire :

- **Votations 23.09.2018**
- **Police des constructions**
- **Fusion Les6 - dates à retenir**
- **Ramassage des ordures ménagères**
- **Office d'impôt du district de Morges - fermeture**
- **Haies vives**
- **Tondeuses à gazon**
- **Bibliothèque**
- **Cartes journalières CFF**
- **Cultes**
- **Agenda**

Administration communale
Le Château - 1142 Pampigny
Tél. 021 800.03.10
Fax 021 800.03.11

Contrôle des habitants et bureau des étrangers
Françoise Genoud
Tél. 021 800.03.13
habitants@pampigny.ch

Bourse
Sandrine Mottet
Tél. 021 800.03.12
bourse@pampigny.ch

Greffe
Béatrice Moser
Tél. 021 800.03.10
greffe@pampigny.ch

Horaires des bureaux
Lundi de 16h00 à 19h00
Jeudi de 06h45 à 11h45

www.les6.ch

LES 6

Votation fédérale du 23 septembre 2018

Objets fédéraux :

1. Arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres
2. Initiative populaire « Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables) »
3. Initiative populaire « Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous »

L'électeur doit obligatoirement être porteur du matériel officiel reçu pour se présenter au bureau de vote. Vous avez les possibilités suivantes de voter :

Vote « par correspondance »

- ⇒ Envoi par la poste (dès réception du matériel)
- ⇒ Dépôt auprès de l'administration communale
- ⇒ Dépôt dans la boîte aux lettres de la Commune (dernier délai dimanche 23 septembre 2018 à 09h00)

Police des constructions

Mise à l'enquête publique du 15.08.2018 au 13.09.2018

Tinguely Transports SA, Baudin Serge Transports, Ch. des Assenges 17 : aménagement de box séparés, d'un atelier chauffé au rez pour Gagliardi ainsi que mise en conformité

Poret Pascal, Ch. des Assenges 11 : transformation - construction d'une nouvelle mezzanine dans un local existant

Annonces de travaux

La Municipalité a délivré les autorisations suivantes :

Wyss Alexandre et Florence, Rue du Melley 24a : installation d'une piscine démontable

Rieder Stéphane et Christine, Rte de la Tuilière 2 : installation d'une piscine démontable

Champion André, Rte de l'Isle 7b : installation d'un cabanon

Vuilleumier Laurent et Maren, Rte du Stand 7c : réfection des crépis

Fusion Les6 - dates à retenir

Soirée citoyenne - **mardi 11 septembre 2018** à 20h00 à Apples

Rallye pédestre des 6 - **dimanche 23 septembre 2018** de 10h00 à 16h00 dans les bois de Pampigny

Automne 2018 - rencontres avec les citoyens

25 novembre 2018 - votation populaire

Des informations détaillées vous parviendront en temps utiles.



Ramassage des ordures ménagères

Lundi 17 septembre 2018 pas de ramassage

Remplacé par mardi 18 septembre 2018, mêmes heures.

Fermeture de l'Office d'impôt du district de Morges, Avenue de la Gottaz 32

La Direction générale de la fiscalité (DGF) poursuit son adaptation au découpage territorial ainsi que son processus de modernisation et de l'utilisation efficiente des ressources. Le Conseil d'Etat a pris la décision de fermer l'Office d'impôt du district de Morges, à partir du 1er octobre 2018. Ceci s'inscrit dans une volonté de renforcer les centres de compétences régionaux.

Nouvelle adresse dès le 1er octobre 2018: Office d'impôt du district de Nyon - Av. Reverdil 4-6 - CP 1341 - 1260 Nyon

Haies vives et parcelles incultes

Les haies vives ou arbres bordant les biens-fonds doivent être taillés aux dimensions légales, ceci jusqu'au **31 août**. Les propriétaires qui ont des haies pouvant gêner la visibilité du trafic routier doivent être d'autant plus attentifs au règlement ci-après :

Art. 38 du Code Rural: La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire. Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.

Les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées deux fois par année et les plantes nuisibles, telles que chardon, folle-avoine, etc. doivent être éliminées avant la formation des graines.

Tondeuses à gazon et engins bruyants

Nous vous rappelons les dispositions de l'art. 41 du règlement de police :

« Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22 heures et 06 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

En outre, l'usage de tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, meules, etc.) est interdit entre 12 heures et 13 heures, entre 20 heures et 07 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

En outre, en dehors de ces périodes, toutes mesures doivent être prises pour réduire le bruit le plus possible. »





BIBLIOTHEQUE COMMUNALE :

*Au Château*

1er étage

Horaire :**mardi et jeudi : 16h30—19h00**

(fermé durant les vacances scolaires)

Cartes journalières CFF

Les habitants de Pampigny, ainsi que ceux d'Apples, Ballens, Berolle, Bière, Bussy-Chardonney, Clarmont, L'Isle, Mollens, Montricher, Reverolle, Sévery et Vaux-sur-Morges peuvent bénéficier de cartes journalières CFF (quatre par jour) offrant à leurs détenteurs, pour une journée, les mêmes avantages qu'un abonnement général. Ces cartes sont vendues au prix de Fr. 40.– auprès de l'administration communale d'Apples ou par correspondance moyennant le paiement par avance du montant dû. La réservation est conseillée et peut être effectuée par téléphone au 021.800.90.20, par courriel à greffe@apples.ch ou par l'intermédiaire du site www.apples.ch. Le paiement se fait lors du retrait de la ou des cartes.

Cultes - septembre 2018**Dimanche 2 septembre**

Pampigny	10h00	installation Conseillère paroissiale - Fanfare
Ballens	17h00	célébration FREE

Août**Dimanche 9 septembre**

Reverolle	09h00	
Berolle	10h30	cène
Pampigny	19h39	prière de Taizé

Vendredi 14 septembre

Bière	10h15	EMS La Gentilhommière
Apples	15h15	EMS Fondation Baud

Dimanche 23 septembre

Apples	10h00	ouverture KT
--------	-------	--------------

Dimanche 30 septembre

Ballens	10h00	cène
Bussy-Chardonney	18h00	culte avec les Jacks

Agenda 2018

Septembre

- 7 FC Pied du Jura - repas de soutien - Apples à 11h30
- 11 Les 6 - Soirée citoyenne - séance d'information concernant le projet de fusion de communes - Apples à 20h00
- 23 Les 6 - Rallye pédestre des 6 de 10h00 à 16h00 dans les bois de Pampigny
- 27 Aînés - Balade Pampigny-Montricher, inscription indispensable avant le 20 septembre 2018 - auprès de Eric Fuchs - 021 800.35.58
- 29 Echo du Chêne - repas de soutien - Pampigny à 19h00

